

LA MRC DE CHARLEVOIX ACCORDE 80 000 \$ À UNE ENTREPRISE POUR SON PROJET D'AUTOMATISATION

Baie-Saint-Paul, le 12 mai 2021 – Le Conseil de la MRC de Charlevoix a procédé à l'octroi d'une aide financière non remboursable de 80 000 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale à Chevrons Charlevoix.

Chevrons Charlevoix

L'investissement réalisé par Chevrons Charlevoix, d'une valeur de 741 394 \$, permettra à l'entreprise d'automatiser l'ensemble de sa production. L'entreprise vise ainsi à améliorer les conditions de travail de la main-d'œuvre et aussi à doubler sa capacité de production. L'ajout de plusieurs équipements augmentera grandement la précision et la vitesse d'exécution des gabarits. Par ailleurs, la nouvelle organisation du travail réduira la complexité de la manipulation et diminuera considérablement le risque de blessures. À court terme, ce projet permettra la création d'un emploi de technicien supplémentaire. La MRC est fière d'investir dans ce projet un montant de 80 000 \$ en contribution d'aide financière non remboursable avec le Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

« Pour votre gouvernement, soutenir nos entreprises est plus qu'un simple devoir, c'est une volonté claire de veiller à ce qu'elles prospèrent et développent leur plein potentiel. Au cours de la dernière année, elles ont fait preuve de beaucoup d'agilité afin de s'adapter à la nouvelle réalité. Cela démontre la résilience et la force de caractère de nos entrepreneurs de la Capitale-Nationale. Chevrons Charlevoix en est un bel exemple, et je félicite toute l'équipe pour ses initiatives porteuses pour notre économie locale. »

Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

« Forte de ses 30 ans d'expérience, Chevrons Charlevoix participe activement à l'économie de la région. Je salue cet investissement qui permettra à la compagnie de mettre en œuvre son plan d'automatisation et d'assurer le mieux-être de ses employés. »

Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré

Rappelons que le **FRCN** a été créé en vertu de la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs. Pour les années 2020 à 2024, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose d'une enveloppe de 2 413 379 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. [La politique d'investissement et le formulaire de demande d'aide financière](#) sont disponibles sur le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

– 30 –

Sources :

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
ascallon@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6902

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
khorvath@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6002